

COHABITER SUR LA FRONTIÈRE : L'ORDRE TEUTONIQUE ET SES SUJETS DE LIVONIE AU DÉBUT DU XIV^e SIÈCLE

Loïc CHOLLET

Dans la foulée de la croisade proclamée en 1147 contre les païens d'Europe du Nord-Est, les ordres militaires font leur apparition sur le pourtour de la mer Baltique¹. Autour de 1200, l'évêque de Livonie Albert de Buxhövdén, le fondateur de Riga, crée l'ordre des chevaliers du Christ de Livonie, surnommés chevaliers Porte-Glaives. Environ vingt-cinq ans plus tard, le duc polonais Conrad de Mazovie fait appel à l'ordre des chevaliers teutoniques et lui confie les terres qui peuvent être prises aux païens de Prusse. Entretemps, les porte-glaives ont échappé au contrôle de l'évêque de Livonie et mènent leur propre politique. Tentant d'envahir la Lituanie païenne, ils sont écrasés par une coalition de tribus baltes en 1236. L'année suivante, les porte-glaives et leurs possessions livoniennes sont intégrés à l'ordre teutonique².

Au début du XIV^e siècle, ce dernier tient, pour ainsi dire, la Baltique. Les chevaliers teutoniques ont conquis toute la Prusse et ont imposé leur hégémonie dans une Livonie territorialement fragmentée. Toutefois, l'archevêque de Riga (c'est le titre qu'à partir de 1255 portent les successeurs d'Albert de Buxhövdén) n'a pas dit son dernier mot. Les rivalités entre la riche cité marchande et l'ordre militaire sont tout aussi vives qu'à l'époque des porte-glaives. Aussi, l'archevêque Frédéric de Pernstein a-t-il préféré s'exiler en Avignon, où il mène une campagne effrénée contre les teutoniques³. Stratégiquement parlant, les Rigiens

¹ L'auteur tient à remercier Madame Rasa Mažeika pour sa relecture attentive et ses précieux commentaires.

² Sur le contexte, voir notamment A. V. MURRAY (dir.), *Crusade and Conversion on the Baltic Frontier, 1150-1500*, Aldershot, 2001 ; – S. GOUGUENHEIM, *Les Chevaliers teutoniques*, Paris 2007 ; – I. FONNESBERG-SCHMIDT, *The Popes and the Baltic Crusades, 1147-1254*, Leiden-Boston, 2007 ; – A. SELART, *Livonia, Rus' and the Baltic Crusades in the Thirteenth Century*, Leiden, 2014 ; – T. NIELSEN, I. FONNESBERG-SCHMIDT (dirs), *Crusading on the Edge. Ideas and Practice of Crusading in Iberia and the Baltic Region, 1100-1500*, Turnhout, 2016 ; – L. CHOLLET, *Les Sarrasins du Nord : une histoire littéraire de la croisade balte*, Neuchâtel, 2019.

³ Sur ce qui suit, N. HOUSLEY, *The Avignon Papacy and the Crusades, 1305-1378*, Oxford, 1986, p. 266-281 ; – S. C. ROWELL, "Lithuania and the West, 1337-41 – A Question of sources", *Journal of Baltic Studies* 20/4, 1989, p. 303-326.

peuvent compter sur le grand-duc de Lituanie, un païen nommé Vytenis. Bien que n'ayant pas reçu le baptême, celui-ci s'est rapproché de la cité archiépiscopale et lui a même confié une garnison militaire. Son successeur, Gediminas, accentue cette politique de rapprochement. À la même époque, la Pologne réunifiée sous la houlette de Ladislas « le Bref » (couronné roi en 1320) défie l'ordre et se rapproche de la Lituanie. C'est donc une alliance hétérogène, formée d'un archevêque, d'un roi catholique et d'un prince païen qui tente de contester la puissance teutonique par la voix des armes, mais également par celle de la diplomatie.

D'une manière générale, les premières décennies du XIV^e siècle forment une période difficile pour les ordres militaires. Dans les années qui suivent la chute d'Acre (1291), on se demande à quoi servent ces corporations qui n'ont pas réussi à défendre le dernier bastion chrétien de Terre sainte. C'est dans ce contexte que le roi de France Philippe IV le Bel entreprend d'éliminer les templiers⁴. Pendant la première moitié du XIV^e siècle, les teutoniques doivent eux aussi faire face à la machine judiciaire, même si leur assise territoriale (notamment en Prusse, où le siège de l'ordre a été déplacé) les prémunit de la fin tragique qu'ont connu les frères du Temple.

Plusieurs procès, intentés par Riga (1310-1312) et la Pologne (1320-1321, 1339), visent ainsi les chevaliers⁵. Qui plus est, entre 1322 et 1324, le grand-duc Gediminas de Lituanie joint sa voix à la campagne de l'archevêque Pernstein et de son allié polonais en écrivant au pape Jean XXII pour lui faire savoir qu'il recevrait volontiers la foi chrétienne, si ce n'était la cruauté et la fourberie des teutoniques⁶. Toutefois, le grand-duc change radicalement de cap lorsque des émissaires pontificaux se présentent

⁴ En dernier lieu, J. BURGTORF, P. CRAWFORD, H. J. NICHOLSON (dir.), *The Debate on the Trial of the Templars (1307-1314)*, Farnham, 2010 ; – M.-A. CHEVALIER, (dir.), *La fin de l'Ordre du Temple*, Paris, 2012.

⁵ H. CHLOPOCKA, *Procesy Polski z zakonem krzyzackim w XIV wieku*, Poznan, 1967 ; – S. GOUGUENHEIM, "Le procès pontifical de 1339 contre l'Ordre Teutonique", *Revue historique* 647/3, 2008, p. 567-603. Pour les documents du procès de 1310-1312, *Das Zeugenverhör des Franciscus de Moliano (1312)*, A. SERAPHIM éd., Königsberg, 1912 ; pour celui de 1320-1321, *Lites ac res gestae inter Polonos ordinemque Cruciferorum*, H. CHLOPOCKA éd. Varsovie, 1970 ; pour celui de 1339, *Lites ac res gestae inter Polonos ordinemque Cruciferorum*, J. ZAKRZEWSKI éd., Poznan, 1890, t. 1.

⁶ Sur les lettres de Gediminas, S. C. ROWELL, "The Letters of Gediminas: „Gemachte Lüge“? Notes on a Controversy", *Jahrbücher für Geschichte Osteuropas. Neue Folge* 41/3, 1993, p. 321-360 ; – K. MARKMAN, "Tactics of Manipulation: A Revisionist Study of Gediminas and the Threat of Teutonic Invasion, 1315–1342", *Comitatus* 42, 2011, p. 115-133.

à lui, et rejette vigoureusement l'idée du baptême. Quant aux procès, la partialité de certains juges et les sentences en demi-teinte des autres ne permettent pas de trouver de solutions viables aux conflits. Les chevaliers, forts du soutien de l'empereur Louis de Bavière, font la sourde oreille, gageant que la papauté ne serait pas à même de mettre à mal leur puissance. Du reste, celle-ci s'abstient d'intervenir trop clairement en la défaveur de l'ordre, que ce soit par manque de moyens ou par crainte de nuire à l'effort missionnaire⁷.

Lors de ces procès, des accusations graves sont lancées à l'égard de l'ordre. Celles-ci appartiennent en grande partie aux *topoi* médiévaux inhérents à la « propagande » de guerre⁸. À titre d'exemple, en mars 1331, le pape Jean XXII ouvre une enquête contre le grand-maître et plusieurs officiers de l'ordre teutonique au sujet de crimes commis dans la région frontalière de *Włocławek* (entre la Pologne et la Prusse), et frappe d'excommunication ceux qui seraient reconnus coupables d'incendie d'église⁹. D'autres accusations sont plus problématiques. Bien qu'elles doivent être interprétées avec circonspection, les charges portées contre l'ordre permettent de dessiner une image complexe, tout en nuances, de la situation religieuse dans les territoires baltes¹⁰. Les actes du premier de ces procès, celui intenté par Frédéric de Riga entre 1310 et 1312, nous fournissent un matériel particulièrement intéressant¹¹.

⁷ P. KNOLL, *The Rise of the Polish Monarchy: Piast Poland in East Central Europe, 1320-1370*, Chicago, 1972, p. 50-51 ; – S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers, op. cit.*, p. 516-520.

⁸ Sur l'application du concept de propagande à l'époque médiévale, S. MENACHE, *The Vox Dei : Communication in the Middle Ages*, New York-Oxford 1990, p. 175-176 ; – P. CONTAMINE, « Aperçus sur la propagande de guerre, de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les croisades, la guerre de Cent ans », *Publications de l'École Française de Rome* 201, 1994, p. 5-27.

⁹ *Codex Diplomaticus Regni Poloniae et Magni Ducati Lithuaniae*, M. DOGIEL éd., vol. 4, Vilnius 1764, doc. 60, p. 50-53. Voir S. GOUGUENHEIM, « Le procès », *art. cit.*, p. 577 ; – D. von GÜTTNER-SPORZYNSKI, « Memorialisation and Historical Awareness – Witness Testimonies in Trials between Poland and the Teutonic Order in the Fourteenth and Fifteenth Centuries », dans *Arguments and Counter-Arguments. The Political Thought of the 14th and 15th Centuries during the Polish-Teutonic Order Trials and Disputes*, W. SIERADZAN éd., Toruń 2012, p. 55-67 ; – R. KOTECKI, « The Desecration of Holy Places According to Witnesses' Testimonies in the Polish-Teutonic Order Trials of the 14th Century », dans *ibid.*, p. 69-110.

¹⁰ Voir notamment K. KĻAVIŅŠ, « The Ideology of Christianity and Pagan Practices among the Teutonic Knights », *Journal of Baltic Studies* 37/3, 2006, p. 260-276.

¹¹ Les actes de ce procès sont édités dans *Zeugenverhör, op. cit.*

Lors de son exil en Avignon, Frédéric de Pernstein formule de lourdes accusations contre les teutoniques. Ceux-ci se seraient détournés de leur mission, pactiseraient avec les ennemis du Christ, commerceraient avec eux¹² et négligeraient leur devoir missionnaire. En 1310 déjà, le pape Clément V rapportait l'accusation selon laquelle les néophytes baltes seraient privés d'églises et mal éduqués dans la foi¹³. En mai 1311, Clément V confie l'enquête au chanoine François de Moliano, qui se rend en Livonie et y écoute une vingtaine de témoins, essentiellement des clercs. Ce qu'il entend lui permet de dresser une image pour le moins intrigante des moines-soldats agissant dans la lointaine Baltique. Le 18 juillet 1312, l'enquêteur rend son verdict : le grand-maître et tous les chevaliers de Livonie comme de Prusse sont excommuniés. La sentence est toutefois levée l'année suivante, grâce à l'intervention du grand-maître, le très diplomate Charles de Trèves¹⁴.

Que contiennent donc précisément les témoignages recueillis par François de Moliano ? Seules les réponses nous sont parvenues, avec une courte présentation de la personne interrogée. L'enquête ayant été faite à la suite d'une plainte de l'archevêque de Riga, on peut imaginer que les relais livoniens de ce dernier ont présenté à l'enquêteur des témoins prêts à parler en faveur de Pernstein – c'est-à-dire en défaveur de l'ordre. Les témoignages recueillis lors de cette mission ne sont donc pas neutres. Ils présentent néanmoins un intérêt tout particulier pour qui étudie l'histoire religieuse ou culturelle des ordres militaires, en particulier les conditions d'adaptation de ces corporations originaires du cœur l'Europe latine aux réalités des zones frontalières ; en l'occurrence, ici, du monde encore largement païen de la Baltique orientale¹⁵.

Commençons par ce que rapporte le dominicain de Riga Nicolas Berca : « il n'entendit ni ne vit que la foi chrétienne progresserait dans ces endroits [en Livonie], ni que la foi chrétienne n'y soit étendue ». La tâche principale

¹² Sur ce point, R. MAŽEIKA, "Of cabbages and knights: trade and trade treaties with the infidel on the northern frontier, 1200-1390", *Journal of Medieval History* 20, 1994, p. 63-76.

¹³ *Ita quod dicti Neophiti in rudimentis fidei non instructi, ac in ecclesiis cum orthodoxis participium non habentes, nec in fide, nec in moribus fidelibus sunt conformes* (*Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae*, A. THEINER éd., vol. 1, Rome 1860, doc. 204, p. 120).

¹⁴ Sur la légation de François de Moliano en Livonie, N. HOUSLEY, *Avignon Papacy*, *op. cit.*, p. 268-272 ; – S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers*, p. 514.

¹⁵ Ce point a été mis en avant par K. KĻAVIŅŠ, "Ideology", *art. cit.*, p. 261-262.

des teutoniques, étendre les frontières de la chrétienté, serait donc négligée. Pire encore,

« il dit, que l'on disait communément dans toute la province, que si l'on ne s'oppose pas à la sévérité de ces frères, la foi chrétienne déperirait parmi les néophytes de ces régions, qu'ils seraient fragilisés et pourraient bientôt être perdus pour la foi chrétienne »¹⁶.

D'après le témoignage d'Henri, prieur du monastère cistercien de Wilchenna¹⁷, les chevaliers teutoniques, supposés être plus préoccupés par leur guerre contre Riga que par l'évangélisation des païens, vendraient des armes et des chevaux à ces derniers, et de surcroît empêcheraient les missionnaires de prêcher sur leurs terres¹⁸.

Plus grave, l'oppression exercée par l'ordre sur les néophytes aurait, dans un cas au moins, incité ceux-ci à appeler à l'aide des païens, qui

« vinrent et expulsèrent ensuite ces frères [les teutoniques] et les autres fidèles dudit pays, en tuèrent d'autres et en prirent d'autres prisonniers, et il s'ensuivit que les églises cathédrales [...] furent après cela détruites »¹⁹.

D'après le même témoin, les néophytes qui vivent sur les terres de l'ordre, ceux-là même auxquels les teutoniques interdisent la venue des frères mineurs, « ne sont conformes aux fidèles ni dans la foi, ni dans les mœurs »²⁰. Interrogé, il dit le savoir

« parce qu'il a une fois transité par les maisons des néophytes et qu'il l'a vu, et parce que c'est une chose connue (*de hoc fama est*) en Livonie parmi les fidèles allemands »²¹.

¹⁶ *Dixit, quod postquam audivit et vidit, quod fratres hospitalis predicti fuerunt in partibus Lyuonie, non audivit nec vidit, quod fides christiana ibi profecerit nec quod termini christianorum ibidem fuerunt dilatati, et dixit, quod communiter dicebatur per totam provinciam, quod nisi occurratur severitati dictorum fratrum, fides christiana deperiret in neophitis illarum partium, cum sint fragiles et cito possent subverti a fide christiana* (Zeugenverhör, op. cit., p. 100).

¹⁷ *Ibid.*, p. 25-44.

¹⁸ *Ibid.*, p. 26-27. Ces faits recouperont en partie le témoignage de Nicolas Berca, dominicain de Riga, *ibid.*, p. 99-100.

¹⁹ *Pagani venerunt et expulserunt postea dictos fratres et alios fideles de dicto regno et aliquos occiderunt et aliquos deduxerunt captivos ex eis, ex quo secutum est, quod ille ecclesie cathedrales, [...] fuerunt postea destructe* (*ibid.*, p. 27).

²⁰ *Dixit, quod audivit a duobus fratribus minoribus, quod ipsi fratres hospitalis non permittebant eos predicare in terris eorum, dixit insuper, quod neophiti fidelibus nec in fide nec in moribus sunt conformes* (*loc. cit.*).

²¹ *Quia aliquando transivit per domos eorum neophitorum et vidit et quia de hoc fama est in Lyuonia inter Theotonicos fideles* (*loc. cit.*).

La *fama* est fréquemment mentionnée comme argument dans d'autres procès impliquant l'ordre teutonique, notamment ceux intentés par les rois de Pologne aux XIV^e et XV^e siècles²².

Le propos est très proche des lettres de Gediminas, l'allié lituanien de Riga, qui écrit à Jean XXII une décennie plus tard. Dans sa missive de 1322, le grand-duc païen fait allusion aux mésaventures de l'un de ses prédécesseurs, Mindaugas, qui avait reçu une couronne en échange son baptême avant d'être assassiné en 1263 :

Notre prédécesseur, le roi Mindowe [Mindaugas] fut converti à la foi du Christ avec tout son royaume, mais à cause des dommages atroces et des innombrables trahisons du maître des frères de la maison des teutoniques, tous se sont éloignés de la foi, ainsi, hélas, jusqu'à aujourd'hui nous persistons dans l'erreur de nos ancêtres²³.

Le « retard » pris dans l'évangélisation de la Lituanie serait donc imputable aux manigances des chevaliers teutoniques. Le fait que la lettre a vraisemblablement été traduite et transcrite par des scribes franciscains, politiquement proches de l'archevêque de Riga, ne manque pas d'intérêt. Toutefois, le grand spécialiste de la Lituanie médiévale S. C. Rowell refuse de voir en ces lettres des faux qui auraient été forgés par les Rigiens dans l'unique but de nuire aux teutoniques²⁴. En toute probabilité, Gediminas a bien dicté ces lettres, mais rien n'empêche de voir par moment apparaître des arguments issus d'un vieux fond clérical, critique envers l'usage de la force dans la mission.

De telles idées sont effectivement fréquentes dans le contexte missionnaire en Europe du Nord-Est. En leur temps, et avant l'apparition des ordres militaires dans la Baltique, les chroniqueurs Adam de Brême (v. 1075) et Helmold de Bosau (v. 1171) expliquaient l'insuccès de la christianisation parmi les slaves de la Baltique par la soif de terre des

²² S. GOUGUENHEIM, « Le procès », *art. cit.*, p. 585-588 ; – D. von GÜTTNER-SPORZYNSKI, « Memorialisation », *art. cit.*, p. 55-67. Sur la *fama* dans les procès, voir C. GAUVARD « La fama, une parole fondatrice », *Médiévales* 24, 1993, p. 5-13.

²³ *Prædecessor noster, rex Mindowe, cum toto suo regno ad fidem Christi fuit conversus, sed propter atroces iniurias et innumerabiles prodiditiones magistri fratrum de domo Theutonica omnes a fide recesserunt, sicut proh dolor et nos usque in hodiernum diem in errore ipsorum progenitorum nostrorum permanere (Gedimino Laiskai (Poslaniija Gedimina), V. PAŠUTO, I. STAL'éd., Vilnius, 1966, p. 23).*

²⁴ S. C. ROWELL, « The Letters of Gediminas », *art. cit.*

princes²⁵. Plus tard, certains témoins cités lors d'une dispute opposant l'évêque missionnaire Baudoin d'Aulne aux porte-glaives, les prédécesseurs des teutoniques en Livonie, rapportaient que ces moines-soldats

« ne permirent pas que les païens de n'importe quelle province de Courlande, qui avaient demandé le baptême, soient baptisés par l'évêque de Sémigallie, qui était à cette époque vice-légat, afin qu'ils puissent les posséder librement »²⁶.

Enfin, dans la partie de son *Opus maius* (1268) consacré aux affaires missionnaires, le savant anglais Roger Bacon citait l'évangélisation supposément négligée des Prussiens par les teutoniques comme l'exemple d'une mauvaise gestion de la mission²⁷. Bref, le fait que les baltes ne seraient pas, ou mal, évangélisés semble avoir été une opinion relativement partagée²⁸.

Certes, la tradition de méfiance envers la mission « musclée » telle que pratiquée en Europe du Nord-Est autant que la trame politique du début du XIV^e siècle expliquent que de telles accusations aient pu proliférer et parvenir jusqu'aux oreilles d'un légat pontifical originaire d'Italie. Leur prégnance s'explique aussi par le fait que les teutoniques se pensaient avant tout comme soldatset comme administrateurs de territoires où

²⁵ Adam de Brême, *Gesta Hammaburgensis ecclesie pontificum*, B. SCHMEIDLER éd., Hannovre, 1917, III, 23, p. 166 ; Helmold de Bosau, *Chronica Slavorum*, G. PERTZ éd., Hannovre, 1866, 83, p. 164-165.

²⁶ *Quod non permiserunt, ut pagani de aliquibus Curlandie provinciis, qui baptismum requirebant, ab episcopo Semigallensi, tunc temporis vicelegato, baptizarentur, ut libere possent eos possidere*, *Fontes Historiae Latviae Medii Aevi*, A. ŠVĀBE éd., vol. 2/1, Riga, 1937, doc. 204, p. 179. Ces propos sont cités dans une lettre du pape Grégoire IX, datée de 1234. Sur le contexte : R. T. SPENCE, "Pope Gregory IX and the Crusade in the Baltic", *The Catholic Historical Review* 69/1, 1983, p. 11-14 ; – A. Selart, *Livonia, op. cit.*, p. 132-133.

²⁷ Roger Bacon, *Opus maius*, J. H. BRIDGES éd., Frankfurt am Main, 1964, vol. 3, p. 121-122 ; – B. KEDAR, *Crusade and mission: European approaches toward the Muslims*, Princeton 1984, p. 177-180 ; – M. AURELL, *Des chrétiens contre les croisades*, Paris, 2013, p. 318-322.

²⁸ W. URBAN, "Roger Bacon and the Teutonic Knights", *Journal of Baltic Studies*, 19/4, 1988, p. 367-368. L'affirmation de l'historien américain, pour qui aux yeux des critiques recueillies par Moliano « The crusaders were treating the pagans too well » doit être nuancée, puisque les textes ne disent pas explicitement que les païens devraient être traités de manière plus ferme, mais se contentent de constater que l'ordre ne fait rien pour leur évangélisation.

l'évangélisation des autochtones devait être prise en charge par les mêmes cisterciens, franciscains et dominicains qui leur assénaient ces critiques.

Au cours du XIII^e siècle, les dominicains et dans une moindre mesure les franciscains furent chargés de la mission auprès des païens baltes²⁹. Les frères de l'ordre, quant à eux, se considéraient moins comme des missionnaires que comme des guerriers, dont le rôle était la conquête militaire des païens et le contrôle politique de leurs terres. L'évangélisation ne devait venir que dans un second temps, une fois le pouvoir chrétien solidement établi et les autochtones pacifiés³⁰. L'ordre teutonique, qui avait un grand besoin de main d'œuvre et d'auxiliaires militaires³¹, n'osa pas bouleverser en profondeur la vie sociale et spirituelle de ses sujets. Du reste, les prêtres maîtrisant au moins une langue indigène faisaient défaut³², et un réseau d'écoles à même de former des autochtones à la prêtrise n'avait pas pu être développé. On se contentait plutôt d'envoyer quelques jeunes recrues en Allemagne pour qu'ils y reçoivent une formation³³.

Dans les États de l'ordre, une certaine cohabitation religieuse était la règle : le christianisme et la culture occidentale dans les villes et les châteaux, et la culture traditionnelle balte, encore largement païenne, à la

²⁹ C. T. MAIER, *Preaching the crusades: mendicant friars and the cross in the thirteenth century*, Cambridge etc. 1994, p. 46-52 ; – M.-L. FAVREAU-LILIE, “Mission to the Heathen in Prussia and Livonia: The Attitudes of the Religious Military Orders Toward Christianization”, dans G. Armstrong, I. Wood (éds.), *Christianizing People and Converting Individuals*, Turnhout 2000, p. 147-154 ; – S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers*, op. cit., p. 155-156 ; – M. TAMM, “When Did the Dominicans Arrive in Tallinn?”, *Past: Ajalookultuuri ajakiri. Special issue on the history of Estonia*, 2009, p. 35-45.

³⁰ M.-L. FAVREAU-LILIE, “Mission”, art. cit., p. 148-149 ; – S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers*, op. cit., p. 53.

³¹ Les travaux de corvées que l'on demandait aux colons ne suffisaient pas ; aussi, les autochtones étaient-ils mis à contribution, notamment dans le domaine militaire. M. FAVREAU-LILIE, “Mission”, art. cit. p. 149-150, n. 9, cite l'unique bulle papale (1260) qui autorisait, en cas d'urgence, le recours au travail forcé des Prussiens pour construire des châteaux et participer à leur défense (*Preussisches Urkundenbuch*, vol. 1-2, R. PHILIPPI éd., Königsberg, 1909, doc. 86). Du reste, les teutoniques pratiquaient la même politique en Terre sainte vis-à-vis de la population musulmane : S. LOTAN, “The Teutonic Knights and their Attitude about Muslims: Saracens in the Latin Kingdom of Jerusalem and in the Baltic Region”, dans *Fear and Loathing in the North*, C. HESS, J. ADAMS dirs., Berlin 2015, p. 320.

³² S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers*, op. cit., p. 216-217.

³³ R. WENSKUS, “The Teutonic Order and the Non-German Population of Prussia”, dans *The North-Eastern Frontiers of Medieval Europe: the expansion of Latin Christendom in the Baltic Lands*, A. V. MURRAY dir., Farnham 2014, p. 310-311.

campagne³⁴. Tant que les sujets livoniens ou prussiens acceptaient de payer les taxes et de servir sous les drapeaux, leurs coutumes religieuses semblent avoir été tolérées³⁵. Toutefois, malgré la politique qui consistait à « laisser les Prussiens rester Prussiens »³⁶, la séparation entre chrétiens et païens était tout sauf stricte. Ils se côtoyaient en garnison et lors des opérations militaires, où la présence des auxiliaires autochtones était requise³⁷.

À cet égard, il convient d'observer attentivement les accusations portant sur certaines pratiques auxquelles sont censés se livrer les membres de l'ordre³⁸. Le même prieur Henri de Wilchenna dit avoir entendu une autre anecdote de l'un de ses confrères – anecdote qui serait par ailleurs *publica vox et fama in Lyuonia*. Il s'agit de l'histoire d'un certain Gottfried, chevalier teutonique, qui, dit-on, devint plus tard maître de Livonie : ce personnage

« fut blessé lors d'un conflit, ses confrères voulurent le brûler, mais par les prières de ce converti, qui alors était dans le siècle [il s'agit de l'informateur cistercien d'Henri de Wilchenna], et de beaucoup d'autres, ils laissèrent aller ce frère Gottfried sans le brûler »³⁹.

Encore une fois, la *publica fama* est invoquée pour étayer ce genre d'affirmations, que confirment d'autres témoins entendus par la

³⁴ T. KALA, “Rural society and religious innovation: Acceptance and Rejection of Catholicism among the Native Inhabitants of Medieval Livonia”, dans *The Clash of Cultures on the Baltic Frontier*, A. V. MURRAY dir., Farnham 2009, p. 169-190.

³⁵ S. GOUGUENHEIM, *Chevaliers*, p. 216-217 ; rappelons le cas mentionné par K. Kļaviņš (“Ideology”, *art. cit.*, p. 270) de vassaux livoniens qui ont pu garder leur forêt sacrée.

³⁶ L'origine de l'expression *lasset Preussen Preussen bleyben* est attribuée à Heinrich Beringer, qui en 1428 résumait ainsi l'attitude que des collègues prêtres attribuaient aux nobles des territoires de l'ordre ; S. C. ROWELL, “Customs, rites and power in mediaeval and early modern Lithuanian society”, dans *Kulturu Sankirtos*, D. KAUKENAS éd., Vilnius 2000, p. 56.

³⁷ K. KĻAVIŅŠ, “The Significance of the Local Baltic Peoples in the Defence of Livonia (Late Thirteenth-Sixteenth Centuries)”, dans *Clash of Cultures*, *op. cit.*, p. 321-340. Les chevaliers teutoniques avaient l'habitude d'employer les turcoples comme auxiliaires en Terre sainte : S. LOTAN, “Attitude”, *art. cit.*, p. 319.

³⁸ Sur ce qui suit, K. KĻAVIŅŠ, “Ideology”, *art. cit.*, p. 260-276.

³⁹ *Dixit, quod [...] erat publica vox et fama in Lyuonia, et dixit, quod audivit a quodam converso ordinis sui, quod, cum frater Gotthifredus, qui(a) postea fuit factus magister fratrum in Lyonia, fuisset in quodam conflictu vulneratus, confratres sui eum voluerunt comburere, sed precibus dicti conversi, qui tunc erat secularis, et aliorum quam plurium dimiserunt dictum fratrem Gotthifredum non comburentes ipsum* (Zeugenverhör, *op. cit.*, p. 27-28).

commission d'enquête⁴⁰. Il pourrait être tentant de ne voir dans cette anecdote que des sornettes visant à diaboliser l'adversaire de l'archevêque de Riga, en lui attribuant des pratiques « déviantes » du même ordre que celles reprochées aux templiers à la même époque. Toutefois, S. Menache remarque avec raison que les charges imputées aux teutoniques diffèrent passablement des accusations d'hérésie visant les templiers⁴¹. Clément V, dont on connaît le rôle dans la liquidation de l'ordre du Temple, rapporte en effet l'accusation voulant que, « suivant le rite des païens, avec qui ils fraternisent », les teutoniques livrent le corps des blessés aux flammes⁴². Nous sommes assez loin des stéréotypes antihérétiques « classiques » convoqués par les hommes de Philippe le Bel pour noircir les frères du Temple⁴³.

⁴⁰ Témoin 8 : *Item super XX articulo, (...) dixit vera esse, que in huiusmodi articulo continentur. Interrogatus, quomodo sciret, respondit, quia audivit dici a quodam converso monasterii de Walchenna, qui fuerat olim serviens fratrum predictorum, et a pluribus aliis, quod quasi communis consuetudo fratrum predictorum est, quod, quando ipsi fratres in partibus paganorum cum eorum exercitu sunt et aliquis de eorum fratribus vulneratur et ipsi fratres non possunt predictos vulneratos reportare secum, quod tunc eos comburunt, et dixit, quod audivit dici a predicto converso, quod, cum semel quidam frater nomine Gothefredus, cuius serviens ipse conversus erat, esset in partibus paganorum cum exercitu fratrum et ipse cum eo et cum dictus frater Gothefridus eius dominus fuisset in crubibus vulneratus lancea, ita quod equitare non posset, quod fratres predicti dictum fratrem Gothefridum voluerunt comburere et tunc ipse conversus hoc videns ipsos fratres rogavit, quod pro deo dominum suum Gothefridum predictum non comburent, cum adhuc vivere posset, et sic precibus eiusdem conversi non combus[s]erunt ipsum, qui frater Gothefridus postmodum evasit et factus fuit magister Lyuonie (ibid. p. 57) ; témoins 16 : super CLXXXVII articulo (...), dixit, quod audivit dici ea, que in huiusmodi articulo continentur. », (ibid., p. 74) ; témoin 17 : super CLXXXVII (...), dixit, quod ea, que sciebat de hiis, que in huiusmodi articulis continentur, supra dixerat in precendibus articulis (ibid., p. 86) ; témoin 18 : *Item super CLXXXVI, super CLXXXVII articulis dixit, quod ea, que sciebat de hiis, que in huiusmodi articulis continentur, sunt publica fama et manifesta in Lyuonia (ibid., p. 97).**

⁴¹ S. MENACHE, *Clement V*, Cambridge, 2003, p. 215.

⁴² Bulle de Clément V, cité *Zeugenverhör*, op. cit., p. 170 : *Pessimum etiam ritum eorundem paganorum sectantes confratres suos, si quos contingit interdum in hostili congressu vel conflictu aliquo vulneribus sauciari, contra morem eiusdem fidei orthodoxe prius quam expirent, impietate quadam sevissime feritatis extingunt eorum corpora flammaram incendio concremando.*

⁴³ Notamment J. THÉRY, « Une hérésie d'État. Philippe le Bel, le procès des « perfides templiers » et la pontificalisation de la royauté française », *Médiévales* 60, 2011, p. 157-185.

Or, comme le montre K. Kļaviņš, des textes produits au sein même de l'ordre teutonique rapportent des coutumes analogues à celles énumérées dans les rapports de l'enquêteur pontifical. La *Chronique de Livonie* d'Hermann de Wartberge (1378), en particulier, mentionne que lors d'un raid en Lituanie, le maréchal de Livonie fit brûler les corps de vingt-cinq teutoniques morts au combat⁴⁴. À lire le ton détaché et laconique du chroniqueur, la pratique devait être assez courante, notamment en cas de gel qui rendait la terre trop dure à creuser. Plutôt que d'abandonner les corps en territoire ennemi, ou de s'encombrer à les porter jusqu'en Livonie ou en Prusse, les chevaliers auraient donc préféré les brûler sur place⁴⁵. Comportement étonnant de la part d'une corporation chargée de combattre les païens, dont l'une des caractéristiques était justement la crémation des défunts⁴⁶ ! Doit-on rapprocher cet épisode des funérailles de Caupo, un prince balte du début du XIII^e siècle, baptisé et rallié aux chrétiens ? Le chroniqueur Henri de Livonie (env. 1227) raconte qu'étant décédé après avoir reçu les sacrements et s'être confessé, Caupo est brûlé et ses os sont enterrés dans une église en Livonie⁴⁷. Le fait remarquable est que le chroniqueur, qui dresse un portrait idéalisé du prince converti, s'abstient de condamner explicitement le caractère syncrétique de ses funérailles⁴⁸.

Il serait tentant de voir ici une influence des coutumes païennes sur le comportement des chrétiens de la Baltique. Néanmoins, le fait de brûler les morts après une bataille ne peut pas être tenu pour une particularité

⁴⁴ *Mane facto lantermascalus [cum suis] invenerunt corpora cesa nuda spoliata, que conflagarunt ulterius procedentes*, Hermann de Wartberge, *Chronicon Livoniae*, éd. E. STREHLKE, *Scriptores Rerum Prussicarum*, vol. 2, Leipzig 1863, p. 109. Sur cet épisode, K. KĻAVIŅŠ, "Ideology", *art. cit.*, p. 264 ; – R. MAŽEIKĀ, L. CHOLLET, "Familiar Marvels? French and German Crusaders and Chroniclers Confront Baltic Pagan Religions", *Francia - Forschungen zur westeuropäischen Geschichte* 43, 2016, p. 59-60.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 60.

⁴⁶ Sur ce point, *Ibid.*, p. 43-47 ; – M. TAMM, "A New World into Old Words: The Eastern Baltic Region and the Cultural Geography of Medieval Europe", dans *Clash of Cultures*, *op. cit.*, p. 30-31.

⁴⁷ *Heinrichs Livländische Chronik (Heinrici Chronicon Livoniae)*, XXI, 4, éd. L. ARBUSOW, A. BAUER, MGH SRG 31, Hannovre 1955, p. 163.

⁴⁸ T. K. NIELSEN, "Mission and Submission: Societal Change in the Baltic in the Thirteenth Century", dans *Medieval History Writing and Crusading Ideology*, T. LEHTONEN, K. V. JENSEN dirs., Helsinki 2005, p. 227 ; – N. BLOMKVIST, *Discovery of the Baltic: the reception of a Catholic worldsystem in the European north*, Leiden 2005, p. 557.

locale, induite par la proximité de cultures autochtones non-chrétiennes⁴⁹. Un chroniqueur et homme de guerre français du XV^e siècle, Jean le Fèvre de Saint-Remy, raconte en effet qu'après la bataille d'Azincourt (1415), le roi d'Angleterre Henri V donne l'ordre de se débarrasser des équipements pris à l'ennemi, par crainte de surcharger les troupes⁵⁰. Le Fèvre ajoute, laconiquement, que des cadavres furent brûlés à la même occasion :

« Lors, le roy d'Angleterre commanda que tout le harnois qui seroit oultre et par-dessus ce que ses gens emporteroient avec les corps d'aucuns Anglois qui mors estoient en la bataille, fussent bouttez en une maison ou grange. Là on feist tout ardoir, et ainsi en fut fait »⁵¹.

Cet épisode ne peut que rappeler le massacre des prisonniers français par les hommes d'Henri V, événement relaté par des sources provenant des deux camps, et qui a sans doute jeté une ombre sur la réputation du monarque⁵². En ce qui concerne notre sujet, l'emploi du feu comme moyen de destruction est souligné par le chevalier bourguignon Guillebert de Lannoy, qui, dit-il, échappa de justesse à une mort atroce après avoir été capturé :

« à une recharge que fist monseigneur le duc de Brabant, on crya que chascun tuast ses prisonniers, dont, pour avoir plus tost fait, on bouta le feu en la maison, où entre nous impotens estièmes »⁵³.

Le Fèvre, qui s'est battu du côté anglais, dit s'appuyer partiellement sur le témoignage de Lannoy pour reconstituer le déroulement de la bataille. L'histoire des prisonniers français brûlés vifs dans la grange lui a-t-elle inspiré celle des cadavres anglais livrés aux flammes ? Qu'ils soient indépendants l'un de l'autre ou non, ces deux récits de soldats semblent indiquer qu'une grande brutalité, très éloignée des normes chrétiennes et chevaleresques, pouvait être utilisée sur le champ de bataille. Doit-on en déduire que l'on n'hésitait guère à brûler les dépouilles de chrétiens quand les circonstances l'exigeaient ? De tels cas étaient vraisemblablement

⁴⁹ Comme le propose, non sans réserve, K. KLAVIŅŠ, "Ideology", *art. cit.*, p. 264-265.

⁵⁰ A. DEYBER, dans *Les Armes dans l'eau. Questions d'interprétation en archéologie*, A. TESTARD dir., Paris 2013, p. 315 ; – D. PALADILHE, *La Bataille d'Azincourt, 1415*, Paris, 2002, p. 127.

⁵¹ *Chronique de Jean le Fèvre, Seigneur de Saint-Remy*, éd. F. MORAND, vol. 1, Paris, Renouard, 1876, p. 260 ; transcrit en français modernisé par P. CONTAMINE, *Azincourt*, Paris, 1964 (réimpr. 2013), p. 202.

⁵² Notamment *Gesta Henrici Quinti*, F. Taylor trad., Oxford, 1975.

⁵³ Guillebert de LANNOY, « Voyages et ambassades », dans *Œuvres de Ghillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, C. POTVIN éd., Louvain, 1878, p. 50.

exceptionnels, et motivés par l'urgence militaire. Toutefois, l'on constate que la crémation des défunts n'était pas l'unique apanage des païens baltes.

D'autres témoignages recueillis par François de Moliano font état d'une pratique elle aussi caractérisée comme « typiquement païenne » : la divination⁵⁴. Là encore, les chroniques de l'ordre racontent que les teutoniques prenaient au sérieux les oracles des devins baltes. Bien que les extraits de la *Chronique rimée de Livonie* cités par K. Kļaviņš ne permettent pas de dire que seuls les auxiliaires baltes aient pratiqué cette forme de magie, ils semblent au moins attester que les teutoniques leur aient prêté une oreille attentive⁵⁵. R. Mažeika a bien montré que les divinités invoquées par les différents acteurs de la région étaient respectées et craintes par l'adversaire : si les Baltes pouvaient redouter le Dieu des chrétiens, ces derniers considéraient que les « démons » que priaient les païens étaient investis d'un pouvoir certain. Rien de plus normal, dans ce cas, que de prendre garde aux oracles que ces mêmes démons prononcent⁵⁶. K. Kļaviņš donne encore un exemple de pratique que la *Chronique rimée de Livonie* attribue aux teutoniques aussi bien qu'aux Baltes : l'offrande du butin et de chevaux à l'issue d'un combat victorieux⁵⁷.

L'historien letton propose à ce problème une explication intéressante : les chevaliers teutoniques, eux-mêmes originaires de l'Allemagne rurale où la culture traditionnelle était encore très présente, auraient été influencés par leurs auxiliaires baltes pour pratiquer des formes de religiosités qu'eux-mêmes ne percevaient sans doute pas comme étant hétérodoxes – divination, mise à mort et crémation des blessés, sacrifice à Dieu – mais qui auraient été considérées par les clercs chargés de l'enquête comme relevant du paganisme⁵⁸. Il semble qu'en côtoyant leurs sujets baltes en campagne,

⁵⁴ *Zeugenverhör*, op. cit., p. 57 ; – M. TAMM, “A New World into Old Words”, *art. cit.*, p. 34-35 ; – K. KĻAVIŅŠ, “Ideology”, *art. cit.*, p. 262.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 262-263.

⁵⁶ R. MAŽEIKA, “Granting Power to the Enemy Gods in the Chronicles of the Baltic Crusades”, dans *Medieval Frontiers: Concepts and Practices*, D. ABULAFIA, N. BEREND dirs., Aldershot, 2002, p. 153-171.

⁵⁷ *Der meister gab vil drâte / des roubes unserm hêrren teil, / wen er hatte in gegeben heil. / sînes teiles was er wert: / man gab im wâpen unde pfert (Livlandische Reimchronik*, BISENIEKS, MUGUREVICS, KĻAVIŅŠ éd., Riga 1998, p. 115, cité par K. KĻAVIŅŠ, “Ideology”, p. 265) ; *Die heiden nâmen roubes vil, / mêt, dan ich ûch sagen wil, / und gâben schônem teil / iren goten, daz sie in heil / und helfe hatten brâcht (Livlandische, op. cit., p. 173, cité par *ibid.*, p. 266)*. Peut-être s'agissait-il, dans le cas des teutoniques, d'offrandes à un monastère, comme on le pratiquait parmi la noblesse en Europe occidentale.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 260-276.

dans les garnisons et lors de leurs activités commerciales, les membres de l'ordre se soient réapproprié certaines de leurs coutumes. À moins que de telles pratiques, largement répandues dans l'Europe préchrétienne, ne constituent un héritage très ancien, que les teutoniques et leurs partenaires baltes avaient en commun⁵⁹. Quoiqu'il en soit, tout porte à croire que les adversaires partageaient un certain fond culturel commun, qui leur a permis de devenir mutuellement « intelligibles »⁶⁰, en dépit de leurs différentes obédiences religieuses.

Une telle hypothèse, qui prend en compte la perméabilité des groupes sociaux qu'imposait le service militaire exigé des natifs, laisse entrevoir la complexité de la situation religieuse et sociale de cette zone frontière qu'était la région balte⁶¹. Toutefois, dans une Europe centrale où certaines pratiques « magiques » manifestement issues du paganisme étaient encore largement tolérées, la Prusse et la Livonie ne faisaient aucunement figure d'exceptions⁶². Les accusations de « déviances » rapportées devant les papes d'Avignon ne doivent certainement pas être sorties du contexte politique de l'époque ; mises en parallèle avec quelques extraits de chroniques, elles permettent toutefois de comprendre l'attitude des teutoniques face à leur mission. Ils se considèrent moins comme des missionnaires que des guerriers, n'hésitent pas à passer des alliances avec certains clans ou peuples baltes, envisagent leurs pratiques religieuses avec un respect relatif, commercent et signent des trêves occasionnelles avec eux⁶³. Somme toute, rien de bien différent de ce que faisaient leurs adversaires rigiens ou polonais.

⁵⁹ Renvoyons simplement aux hypothèses avancées par C. GINZBURG, *Le Sabbat des sorcières*, Paris 1992. Voir aussi M.-A. WAGNER, *Le cheval dans les croyances germaniques. Paganisme, christianisme et tradition*, Paris 2005.

⁶⁰ Pour reprendre une expression définissant les rapports entre chrétiens et musulmans dans la Méditerranée orientale, une autre zone frontière du monde médiéval : S. KINOSHITA, « « Noi siamo mercatanti cipriani » : How to Do Things in the Medieval Mediterranean », dans *Philippe de Mézières and his Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, R. BLUMENFELD-KOSINSKI et K. PETKOV dirs., Leiden-Boston 2012, p. 43.

⁶¹ Sur la région balte comme zone frontière, voir notamment W. URBAN, « Frontier thesis and the Baltic Crusade », dans *Crusade and Conversion, op. cit.*, p. 45-71.

⁶² G. KLANICZAY, « Une Europe Centrale au Moyen Âge ? », dans *East-Central Europe in European history*, J. KŁOCZOWSKI, H. ŁASZKIEWICZ édés., Lublin 2009, p. 28-129 ; A. VAUCHEZ, « La christianisation comme élément d'intégration », dans *ibid.*, p. 104-105.

⁶³ R. MAŽEIKA, « An Amicable Enmity. Some Peculiarities in Teutonic-Balt Relations in the Chronicles of the Baltic Crusades », dans *The Germans and the East*, C. W.

Les documents produits lors de la légation de François de Moliano nous apportent ainsi une lumière nouvelle sur la manière dont les membres de l'ordre teutonique ont pu vivre la réalité de la frontière balte. Il apparaît que les chevaliers venus d'Allemagne entretenaient des rapports plus étroits qu'il n'y paraît avec leurs auxiliaires autochtones : au-delà de la hiérarchie qui prévalait entre les teutoniques et leurs sujets, on peut supposer qu'il y a eu au cours du XIII^e siècle la formation d'une même culture militaire, où les forces surnaturelles pouvant provoquer la victoire comme la défaite étaient craintes et respectées par tous ; où, si l'on croit les textes à notre disposition, on n'hésitait pas à achever les blessés et, si le besoin s'en faisait sentir, à brûler leurs corps. Cette attitude s'explique sans doute en grande partie par le rôle que les membres de l'ordre entendaient jouer dans la Baltique : celui de défenseurs militaires de la chrétienté et d'administrateurs de ces régions violemment disputées entre diverses factions. Soucieux d'efficacité, les hommes chargés du commandement dans la province de Livonie ont vraisemblablement préféré une cohabitation toute pragmatique avec les natifs, souvent mal évangélisés mais politiquement fidèles, à une action coercitive qui aurait risqué de provoquer des révoltes, et aurait de toute manière été contraire au droit canon⁶⁴. Produits d'un jeu politique dépassant de loin la situation livonienne, les témoignages consignés par l'enquêteur de Clément V sont assurément une pièce à verser au dossier des ordres militaires établis sur les territoires aux frontières de la Chrétienté.

Ingrao, F. A. J. Szabo éd., West Lafayette 2008, p. 49-58 ; *Eadem*, "Of cabbages and knights", *art. cit.*, p. 63-76.

⁶⁴ Le droit canon interdisait formellement la conversion forcée : W. URBAN, "Roger Bacon and the Teutonic Knights", *art. cit.*, p. 363-370.